



## InfoNote

INFO17-11iF\_R

Mai 2017

### Québec - Qui paie maintenant les frais accessoires?

Au cours des derniers mois, la liste des frais médicaux couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'est allongée. En effet, la RAMQ assure maintenant les échographies pratiquées ou évaluées par des radiologistes (depuis le 29 décembre 2016) ainsi que la plupart des autres frais accessoires (depuis le 26 janvier 2017).

#### Que sont les frais accessoires?

L'expression « frais accessoires » désigne les sommes demandées par les professionnels de la santé pour tout ce qui entoure les services médicaux couverts par la RAMQ. On parle par exemple de prélèvements sanguins, d'agents anesthésiques, de gouttes oculaires, d'infiltrations articulaires ou encore d'interventions comme l'endoscopie et la vasectomie.

#### Comment ces changements affectent-ils les adhérents?

Jusqu'à tout récemment, les frais accessoires étaient facturés aux patients et pouvaient varier d'un établissement à l'autre. Dorénavant, les patients n'ont plus besoin de payer la plupart de ces frais, car ils sont remboursés par la carte d'assurance maladie. C'est donc une bonne nouvelle pour les adhérents.

Toutefois, certains médecins sont non participants à la RAMQ ou s'en sont désengagés, c'est-à-dire qu'ils n'acceptent pas la carte d'assurance maladie comme méthode de paiement. Ils peuvent donc continuer de facturer des frais accessoires à leurs patients. Pour en savoir plus à ce sujet et consulter la liste à jour de ces médecins, référez-vous à l'encadré qui apparaît au bas de [cette page du site de la RAMQ](#).

**Si un adhérent reçoit une facture de frais accessoires, sachez qu'il ne pourra plus réclamer cette somme à Desjardins Assurances, même s'il a déjà obtenu un remboursement pour le même type de frais auparavant.** En effet, la loi interdit à tout assureur privé de rembourser des frais médicaux couverts par le régime d'assurance provincial. Dans certains cas, il est possible que l'adhérent puisse obtenir un remboursement de la RAMQ pour ces frais, mais il devra en faire la demande lui-même. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter cette [page du site de la RAMQ](#).

*(Voir page suivante)*



## Exemple

Les échographies font maintenant partie des services assurés par la RAMQ lorsqu'elles sont effectuées par un radiologiste. Voici les divers scénarios possibles quant au paiement des frais liés à ce type d'examen, selon le statut du professionnel qui le réalise :

Type de frais	Professionnel	Statut à la RAMQ	Frais couverts par la RAMQ	Frais couverts par Desjardins Assurances
Échographie	Radiologiste	Participant	OUI Le patient présente sa carte d'assurance maladie pour acquitter les frais.	NON
Échographie	Radiologiste	Non participant	NON Le patient assume la totalité des frais.	NON
Échographie	Radiologiste	Désengagé	OUI Le patient peut réclamer un remboursement à la RAMQ.	NON
Échographie	Médecin autre qu'un radiologiste	Peu importe	NON	OUI*

\* Si le régime d'assurance collective comprend cette couverture.


### Quels frais peuvent encore être facturés par un médecin?

Tous les médecins peuvent continuer de facturer aux patients les frais qui ne sont pas considérés comme accessoires ou qui touchent des services non couverts par la RAMQ. Pour en savoir plus sur ces frais, n'hésitez pas à consulter le tableau accessible à partir de cette [page](#).

### Avant de réclamer des frais médicaux...

Si un médecin exige un paiement pour des frais médicaux et que l'adhérent a l'intention d'en réclamer le remboursement à Desjardins Assurances, nous lui suggérons de vérifier que ces frais ne sont pas assurés par la RAMQ et qu'ils sont couverts par son régime d'assurance collective avant de les payer. En cas de doute, les adhérents sont invités à communiquer avec notre Centre de contact avec la clientèle au 1 800 463-7843.

### Communication aux administrateurs et aux adhérents



Au cours des prochains jours, nous publierons une InfoNote semblable à celle-ci sur le site sécurisé destiné aux administrateurs ainsi qu'un communiqué sur le site sécurisé destiné aux adhérents.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller de Desjardins Assurances.

**Développement des affaires**  
**Assurance pour les groupes et les entreprises**